

**SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 Novembre 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 7 Novembre 2023, à dix-neuf heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse  
Monsieur Christian Charette, conseiller Siègne numéro 1  
Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siègne numéro 3  
Monsieur Charles Charette, conseiller Siègne numéro 4  
Madame Louise Ferron, conseillère Siègne numéro 5  
Madame Carine Dubé, conseillère Siègne numéro 6  
Siègne numéro 2 VACANT

Les membres présents forment le quorum.

**A. ADMINISTRATION**

**A.1 Ouverture de la séance**

236-2023

La séance de la réunion ordinaire du mardi 7 Novembre est ouverte à 19h par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Roxane St-Yves, greffière-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Madame Marilyne Gélinas, mairesse a demandé aux membres du conseil avant le début de la réunion d'enregistrer la réunion et tous ont acceptés. Une mention a été faite aux citoyens lors de l'ouverture de la réunion. Il est proposé par Charles Charette, appuyé par Carine Dubé et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

**A.2 Adoption de l'ordre du jour**

237-2023

IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour et le laissant ouvert.

**A. ADMINISTRATION**

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Approbation des procès-verbaux
- 4.- Suivi du procès-verbal
- 5.- Correspondance
- 6.- Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 7.- AccèsD Affaires autorisation d'accès
- 8.- Ajout au compte employeur D de Desjardins
- 9.- Signature à la caisse pour les effets bancaires
- 10.- Résolution visant à entériner le dépôt d'une demande de rétractation de jugement - dossier à la Cour du Québec 400-32-014459-221

**B. RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 1.- Comptes soumis
- 2.- Dépôt du rapport budgétaire comparatif
- 3.- Dépôt des prévisions à venir
- 4.- Dépôt de la liste des taxes impayées des contribuables au 7 novembre 2023

## **C. RESSOURCES HUMAINES**

- 1.- Démission de Philippe Deschesnes, conseiller municipal
- 2.- Embauche d'un directeur des travaux publiques
- 3.- Offre d'emploi – Employé temporaire pour l'entretien de la patinoire et le déneigement des entrées et des édifices municipaux

## **D. RESSOURCES MATÉRIELLES**

- 1.- Déneigement de la patinoire – Contrat de gré à gré- Saison 2023-2024
- 2.- Déneigement et entretien du chemin d'accès au puit grand rang et de l'Isle- Contrat de gré à gré- saison 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.
- 3.- Contrat gré à gré – Déneigement de la glissade à côté du terrain du bureau municipal
- 4.- Achat d'un ordinateur portable

## **E. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 1.- Service incendie- Achat d'un bunker

## **F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT**

## **G. GESTION DU TERRITOIRE**

- 1.- Mandat et autorisation des dépenses pour l'étude d'un achat de camion pour la collecte des matières résiduelles
- 2.- Résolution visant à entériner les travaux sur le réseau d'égout pluviale de la municipalité face au 880, rue Principale

## **H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

- 1.-Location d'un terrain – Fabrique de Saint-Léon-le-Grand
- 2.- Demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie – Fête de Noel

## **I. DIVERS**

- 1.- Remplacement des affiches au garage municipal, au centre des loisirs et au Bureau municipal.

## **J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

## **K. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **L. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

### **A.3 Approbation des procès-verbaux**

238-2023

Les membres du Conseil Municipal ont reçu, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, copie des procès-verbaux à adopter, ils en ont pris connaissance donc dispensent la greffière-trésorière d'en faire la lecture.

1. Il est proposé par Christian Charette, appuyé par Pascal Trudel et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023.
2. Il est proposé par Carine Dubé, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2023.

3. Il est proposé par Pascal Trudel, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023.
4. Il est proposé par Carine Dubé, appuyé par Christian Charette et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2023.

Madame la mairesse demande le vote  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

#### A.4 Suivi du procès-verbal

<u>Date PV</u>	<u>No.</u>	<u>Titres</u>	<u>Information</u>
PVS 26/09	206	Engagement d'un employé temporaire au poste d'adjointe administratif	Fait
PVS 26/09	207	Fermeture des bureaux administratifs	Fait
PVS 26/09	209	Modification au contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière pour une période indéterminée	Fait
PV 03/10	214	Demande d'accès à l'information- Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilité	
PV 03/10	217	Office Municipal d'habitation OMH St-Léon-budget révisé 2023- approbation	En attente d'un nouveau budget révisé
PV 03/10	218	Régie d'Aqueduc de Grand Pré- Approbation du budget 2024	Résolution envoyée
PV 03/10	219	Nomination d'un nouveau coordonnateur des mesures d'urgence	Fait
PV 03/10	220	Technicien a l'aménagement et à l'urbanisme - Émission des permis -Fonctionnaire désigné	Fait
PV 03/10	221	Changement des lumières du terrain de balle et de la patinoire	Résolution envoyée
PV 03/10	222	Achat d'une tablette électronique	Fait
PV 03/10	223	Demande d'aide financière 2024-2025 - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministre de la Sécurité Publique	Résolution envoyée
PV 03/10	224	Adoption d'un règlement de zonage numéro 268-2023 relatif à la construction de résidence en zone agricole	Approuvé par la MRC
PV 03/10	225	Bilan-Comité camp de jour	Fait
PV 03/10	226	Contribution 2023 - Transport adapté du Comté de Maskinongé	Résolution et paiement envoyés
PV 03/10	227	Engagement de la greffière trésorière adjointe	Fait
PV 03/10	228	Demande de subvention - Levier financier pour la mise en place d'activités favorisant le rétablissement des communautés et la résilience des communautés	Résolution et demande envoyés
PVS 13/10	232	Déneigement des bornes fontaines - Contrat de gré à gré - saisons 2023-2024 et 2024-2025	Résolution envoyée
PVS 13/10	233	Déneigement des immeubles de la municipalité - contrat de gré à gré - saisons 2023-2024 et 2024-	Résolution envoyée

		2025	
PVS 13/10	234	Adjudication de contrat - Travaux de pavage dans le cadre de la TECQ 2019-2023	Résolution envoyée

## **A.5 Correspondance**

### **1. - Ministère de la sécurité publique du Québec :**

- 1.1- Informations concernant le phénomène des tremblements de terre au Québec. (13-10)
- 1.2- La Semaine de la prévention des incendies aura lieu du 8 au 14 octobre sous le thème : Le premier responsable, c'est toi ! (13-10)

### **2.- MRC Maskinongé :**

- 2.1- Rappel concernant la collecte de certains formats de bacs bruns : les bacs plus petits que 240 litres sont refusés en tout temps. (13-10)

### **3.- Le Grand défi Pierre Lavoie :**

- 3.1- Transmission d'un chèque de 2 000\$ offert par le Grand défi Pierre Lavoie et la Fédération de médecins omnipraticiens du Québec. (13-10)

### **4.- Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales :**

- 4.1- Lancement de la 27<sup>e</sup> édition des prix Hommage bénévolat-Québec. La période de mise en candidature est ouverte jusqu'au 5 décembre 2023. (13-10)

### **5.- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :**

- 5.1- Une aide financière de plus de 16,1 millions de dollars pour aider les municipalités à assurer la pérennité de leurs infrastructures d'eau. (13-10)

### **6.- Ministère des Transports et Mobilité durable :**

- 6.1- Appel de projets pour le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif VÉLOCE III -Transports et mobilité durable Québec du 16 octobre au 15 décembre 2023 pour l'année financière 2024-2025. (13-10)

### **7.- Sécurité de l'assurance automobile du Québec :**

- 7.1- Demande de vérification mécanique des véhicules incendies avant le 30 novembre 2023. (13-10)

### **8. Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec**

- 8.1- Relevé de versement de la remise mensuelle de la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de 412,17\$ pour la période août 2023

### **9. Fondation Philippe Laprise Complètement TDAH**

- 9.1- Demande de contribution financière pour le mois de la sensibilisation au TDAH

### **10. Centre L'Étape du bassin de Maskinongé inc.**

- 10.1- Demande de rencontre lors d'une prochaine rencontre du conseil municipal pour présenter l'organisme.

### **11. Centre l'Héritage**

11.1- Invitation à la conférence de Marie-Ève Piché : Et si c'était possible ...de se rebâtir. Conférence gratuite à l'école secondaire l'Escale le 28 Novembre 18h30.

## **12. Ville de Louiseville**

12.1 Règlement No. 756. Règlement amendant le règlement numéro 621 intitulé plan d'urbanisme suite à la réunion du conseil municipal du 14 août 2023

## **13. Municipalité de St-Boniface**

13.1 Extrait du procès-verbal de la séance d'octobre 2023. Résolution no.23-225. Appui-Projet de loi no.22 « Loi concernant l'expropriation »

## **14. Association pulmonaire du Québec**

14.1 Demande de don

## **15. Table régionale de l'éducation de la Mauricie**

15.1 Invitation à une participation à une consultation animée par M. Frédéric Laurin pour la TREM le 9 novembre 2023 de 17h à 19h.

## **16. Moisson Mauricie/ Centre du Québec**

16.1 Demande de financement de 60\$

## **17. La clé en éducation populaire**

17.1 Demande pour faire paraître une annonce de leur organisme dans le bulletin municipal pour faire connaître les services offerts.

## **18. Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM)**

18.1 Suivi sur le projet minigym. Opportunité d'implantation de minigyms dans les municipalités. Projet qui vise les enfants de 3 à 7 ans ainsi que leur famille. Un soutien financier de 2000\$ et un accompagnement professionnel d'un kinésologue du CIUSSS sont disponibles.

## **19. Secrétariat à la condition féminine**

19.1 Lancement de l'appel de candidatures du prix égalitaire Thérèse-Casgrain 15<sup>e</sup> édition.

## **20. Sûreté du Québec Centre de services MRC-Louiseville**

20.1 Article de prévention concernant des vols dans les véhicules.

### **A.6 Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels**

239-2023

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

**CONSIDÉRANT** que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels,

lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand doit constituer un tel comité;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Charette, appuyé par Charles Charette et il est résolu

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand:

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, madame Karine Trahan, directrice générale et greffière-trésorière;
- de madame Roxane St-Yves, greffière-trésorière adjointe

Madame la mairesse demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

#### **A.7 Accès D Affaires – Autorisation d'accès**

240-2023 IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyé par Pascal Trudel et il est résolu que ce Conseil entérine l'autorisation de Mme Roxane St-Yves à avoir accès au compte AccèsD Affaires de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie du compte opération de la municipalité afin de permettre la visualisation des transactions effectuées.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

#### **A.8 Ajouts au compte Employeur D de Desjardins**

241-2023 CONSIDÉRANT que la paie aux employés et des élus doit être effectuée ;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière adjointe doit avoir accès au système de paie afin d'octroyer des accès aux employés ;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière est capable de procéder aux paies en utilisant le système Employeur D de Desjardins;

IL EST PROPOSÉ par Christian Charette appuyée par Charles Charette et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand entérine l'ajout de Mme Roxane St-Yves, greffière-trésorière adjointe au compte Employeur D de la municipalité afin de procéder aux paies des employés et élus.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

#### **A.9 Signature à la Caisse pour les effets bancaires**

242-2023 IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyé par Pascal Trudel et il est résolu que la

municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise Roxane St-Yves, greffière-trésorière adjointe de la municipalité à signer tous les effets bancaires, conjointement avec madame Maryline Gélinas mairesse et Madame Karine Trahan directrice générale, pour et au nom de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**A.10 Résolution visant à entériner le dépôt d'une demande de rétractation de jugement - dossier à la Cour du Québec 400-32-014459-221**

243-2023      CONSIDÉRANT le jugement rendu au palais de justice de Trois-Rivières, le 21 septembre 2023, lors d'une audition sur le fond du dossier 400-32-014459-221 ;

CONSIDÉRANT les circonstances et le contexte entourant ce jugement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du jugement rendu en date du 4 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'au terme de la Loi, une demande de rétractation de jugement peut être déposée à la Cour du Québec dans les 30 jours de la connaissance du jugement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles Charette appuyé par Pascal Trudel et résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise et entérine ce qui suit ;

- QU'une demande en rétractation de jugement dans le dossier de la Cour du Québec 400-32-014459-221 soit déposée en date du 3 novembre 2023 au Palais de justice de Trois-Rivières, par la directrice générale Mme Karine Trahan;
- QUE la directrice générale Mme Karine Trahan, soit autorisé à signer tous les documents afférents à cette demande pour et au nom de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand et à payer les frais judiciaires applicables de 346\$.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

**B. RESSOURCES FINANCIÈRES**

**B.1 Comptes soumis**

244-2023      (lecture des comptes soumis par la greffière-trésorière adjointe)  
IL EST PROPOSÉ par Louise Ferron, appuyé par Christian Charette et il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand approuve les comptes soumis

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**B.2 Dépôt du rapport budgétaire comparatif**

245-2023      IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel, appuyé par Charles Charette et il est résolu que ce Conseil accepte le dépôt du rapport budgétaire comparatif préparé par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand, en date du 30 septembre 2023 l'article numéro 176.4 du Code municipal. Une copie est remise à chacun des membres de ce Conseil.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### **B.3 Dépôt des prévisions à venir**

246-2023 IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyé par Charles Charette et il est résolu que ce Conseil accepte le dépôt du rapport concernant les prévisions à venir en date du 30 septembre 2023 selon l'article numéro 176.4 du Code municipal par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Une copie est remise à chacun des membres de ce Conseil.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### **B.4 Dépôt de la liste des taxes impayées des contribuables au 7 Novembre 2023**

247-2023 IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel, appuyé par Carine Dubé et il est résolu d'accepter la liste des taxes impayées des contribuables telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière à la réunion du conseil le 7 Novembre 2023. (art. 1022 C.M.)

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **C. RESSOURCES HUMAINES**

### **C.1 Démission de Philippe Deschesnes, conseiller municipal**

248-2023 IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyé par Carine Dubé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand accepte le dépôt de la lettre de démission de Monsieur Philippe Deschesnes à titre de conseiller municipal au siège numéro 2, en date du 6 novembre 2023. Cet avis entrera en vigueur le 6 novembre 2023. Le poste sera comblé par des élections partielles dans les quatre mois suivants l'avis de vacance.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### **C.2 Embauche d'un directeur des travaux publics**

249-2023 CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a ouvert un poste de directeur aux travaux publics pour le remplacement de Monsieur Lafond;

CONSIDÉRANT que suite à des entrevues réalisées avec le comité des ressources humaines, le comité recommande les services de Monsieur Philippe Deschesnes;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a établi les conditions d'embauche selon le document intitulé *Conditions salariales - Entente no. 2023-10*;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Carine Dubé, appuyée par Louise Ferron et il est résolu:

- QUE le conseil municipal engage monsieur Philippe Deschesnes comme directeur aux travaux publics selon les conditions salariales décrites sur l'entente no. 2023-10

- QU'une probation d'une durée de six (6) mois soit accordée à monsieur Philippe Deschesnes avant la décision finale de son embauche.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### **C.3 Offre d'emploi – Employé temporaire pour l'entretien de la patinoire et le déneigement des entrées et des édifices municipaux**

250-2023

IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel, appuyée par Christian Charette et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand diffuse sur les réseaux sociaux ainsi que dans le journal municipal l'offre d'emploi afin de recruter un préposé au déneigement et à l'entretien de la patinoire pour la saison 2023-2024.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **D. RESSOURCES MATÉRIELLES**

### **D.1 Déneigement de la patinoire - Contrat de gré à gré - Saison 2023-2024**

251-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand doit faire déneiger la patinoire du centre des loisirs après les tempêtes ;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Sylvain Coutu a présenté un prix pour le déneigement de la patinoire au taux horaire de 149.47\$ de l'heure plus une demi-heure de déplacement.

CONSIDÉRANT que l'employé de la municipalité et Les Entreprises Sylvain Coutu doivent s'entendre pour coordonner le déneigement et l'arrosage de la patinoire;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Pascal Trudel, appuyé par Christian Charette et il est résolu :

- QUE la municipalité de Saint-Léon-le-Grand retienne les services des Entreprises Sylvain Coutu pour déneiger la patinoire au coût établie ci-dessus;
- QUE la coordination du déneigement et de l'arrosage de la patinoire soit sous la supervision de l'employé nommé responsable par le Conseil municipal et du directeur des travaux publics;
- QUE le travail effectué soit conforme à la satisfaction du conseil municipal.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

### **D.2 Déneigement et entretien du chemin d'accès aux puits Grand Rang-Isle- Contrat de gré à gré-saisons 2023-2024/2024-2025/2025-2026**

252-2023

IL EST PROPOSÉ par Charles Charette, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand accorde le contrat pour l'enlèvement de la neige sur le chemin d'accès aux puits desservant le réseau d'aqueduc du Grand Rang et du rang de l'Isle, situés dans le rang de l'Isle, à Transport Viateur St-Yves Inc., pour les saisons de 2023-2024 / 2024-2025 et 2025 / 2026 au montant total de 3 500\$ par année pour un montant total de 10 500\$ pour les 3 années plus les taxes applicables. Ce montant est payable à la fin de la saison, soit le 15 avril de chaque année.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

**D.3 Contrat gré à gré – Déneigement de la glissade à côté du terrain du bureau municipal**

253-2023 IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyée par Pascal Trudel et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand engage l'entreprise Sylvain Coutu pour procéder au déneigement de la glissade au cout de 149.47\$ / hr plus les taxes applicables pour la saison 2023-2024.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

**D.4 Achat d'un ordinateur portable**

254-2023 IL EST PROPOSÉ par Christian Charette appuyé par Carine Dubé et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand procède à l'achat d'un ordinateur Lenovo IdeaPad 5 8GB 256 GB SSD windows 11 PRO avec logiciels Microsoft office au coût de 1 299,98\$ plus les taxes applicables (soumission 7674) chez AIE informatique Inc. située à Louiseville ainsi que les frais inhérents reliés à l'installation des logiciels et les accès à notre serveur. Cet achat fait suite à l'embauche d'une greffière-trésorière adjointe. Ce montant sera pris à même le surplus budgétaire.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

**E. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**E.1 Service incendie - Achat d'un bunker**

255-2023 CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a procédé à l'embauche d'un nouveau pompier volontaire en 2023;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Charles Charette, appuyé par Christian Charette et il est résolu :

- QUE la municipalité autorise le directeur du Service Incendie à faire l'achat d'un bunker Starfield LARQ 2082, au coût de 2 380 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit sur la soumission no. SOUM070417 de L'Arsenal.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

**F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT**

**G. GESTION DU TERRITOIRE**

**G.1 Mandat et autorisation des dépenses pour l'étude d'un achat de camion pour la collecte des matières résiduelles**

256-2023 ATTENDU QUE la phase 1 représente l'étude des coûts et que la phase 2 représente la conclusion d'une entente intermunicipale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Ursule, Sainte-Léon-le-Grand, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Justin, Sainte-Angèle-de-Prémont et Saint-Barnabé désire se regrouper pour effectuer la phase 1, soit l'étude sur les coûts, démarche gouvernementale des subventions admissibles et l'analyse des avantages et inconvénients pour l'achat d'un camion d'ordure pour faire la collecte des matières résiduelles sur le territoire des municipalités regroupées;

ATTENTU QUE la Municipalité de Saint-Léon est mandatée pour faire ces études et recherches et que l'ensemble des 6 municipalités s'entendent pour partager à parts égales les dépenses administratives encourues de la phase 1;

ATTENDU QU'après l'étude des coûts, les municipalités pourront accepter ou refuser d'adhérer à la phase 2 soit à l'entente intermunicipale;

ATTENDU QU'il est convenu que les dépenses administratives de la phase 1 ne sont pas remboursables aux municipalités qui n'adhéreront pas à la phase 2;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Carine Dubé, appuyé par Louise Ferron et il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand soit mandatée à effectuer la phase 1, soit l'étude sur les coûts, démarche gouvernementale des subventions admissibles et l'analyse des avantages et inconvénients pour l'achat d'un camion d'ordure pour faire la collecte des matières résiduelles sur le territoire des municipalités regroupées;

QUE la Municipalité de St-Léon-Le-Grand accepte de payer les dépenses administratives encourues pour la phase 1 à parts égales entre les 6 municipalités;

QUE la Municipalité de St-Léon-Le-Grand se réserve le droit de se retirer du regroupement des 6 municipalités si les résultats de la phase 1 ne lui convient pas;

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

## **G.2 Résolution visant à entériner les travaux sur le réseau d'égout pluviale de la municipalité face au 880, rue Principale**

257-2023

CONSIDÉRANT QU'un refoulement d'égout est survenu au 880, rue Principale, lors des pluies diluviennes du 7 octobre dernier;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux sur le réseau d'égout pluvial de la municipalité face au 880, rue Principale, pour permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales dans ce secteur;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel, appuyé par Christian Charette et il est résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand entérine et autorise ce qui suit ;

- Que le directeur des travaux publics, soit autorisé à inspecter, évaluer et effectuer les travaux nécessaires sur le réseau d'égout pluviale de la municipalité face au 880, rue Principale permettant d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales dans ce secteur;

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

### **H.1 Location d'un terrain – Fabrique de Saint-Léon-le-Grand**

258-2023 IL EST PROPOSÉ par Louise Ferron, appuyé par Pascal Trudel et il est résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise la directrice générale, madame Karine Trahan à signer le bail de location pour et au nom de la municipalité pour la location de la côte près du bureau municipal servant de glissades aux enfants pour la saison hivernale 2023-2024.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **H.2 Demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie – Fête de Noel**

259-2023 IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyé par Charles Charette et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand demande une aide financière à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, pour l'organisation de la fête de Noel. Le montant reçu servira pour l'organisation d'activités de la fête de Noel pour nos citoyens qui se tiendra le 16 décembre 2023.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### **I. DIVERS**

#### **I.1 Remplacement des affiches au garage municipal, au centre des loisirs et au bureau municipal**

260-2023 CONSIDÉRANT QUE les affiches au garage municipal et au centre des loisirs sont désuètes et ont besoin d'être changées;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de Lettrages Lafontaine en date du 12 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ par Louise Ferron, appuyé par Charles Charette et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand mandate Lettrages Lafontaine pour le remplacement de l'affiche au garage municipal, pour le remplacement de l'affiche au Centre les loisirs, pour la création de deux affiches pour la salle du conseil ainsi que le service d'infographie pour le visuel des affiches.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

### **J. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **K. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

261-2023 L'ordre du jour étant épuisé Christian Charette propose, appuyé par Pascal Trudel et il est résolu de clôturer la séance à 19h33.

Proposition adoptée à l'unanimité.

---

Roxane St-Yves Greffière-trésorière adjointe

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

---

Mairesse